

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur le Député Provincial,

Par la présente, nous vous informons que la prochaine réunion du Conseil de Zone aura lieu le **vendredi 10 juillet 2020, à 9h, dans la salle du club de foot à Beauraing, rue de Houyet 85**. Les règles d'hygiène et de distanciation sociale seront bien entendu d'application.

L'ordre du jour est le suivant :

**EN SÉANCE PUBLIQUE**

1. Approbation du PV du Conseil du 12 juin 2020
2. Marché public - Achat camion-grue porte conteneur - Conditions et mode de passation
3. Marché public - Travaux électriques Dinant - Conditions et mode de passation
4. Marché public - Aménagement d'une douche à Rochefort - Conditions et mode de passation
5. Marché public - Achat d'une caméra thermique - Conditions et mode de passation
6. Réparation élévateur Yvoir - Approbation
7. Règlement redevances - Modification

**A HUIS CLOS**

8. Personnel opérationnel - Sapeur professionnel - Réaffectation pour raisons médicales
9. Personnel opérationnel - Promotion sergent volontaire - Nominations
10. Personnel opérationnel - Mobilité sergent professionnel - Nomination
11. Personnel opérationnel - Engagement sapeur-pompier volontaire - Nomination
12. Personnel opérationnel - Sapeurs-pompiers et ambulanciers volontaires - Démissions d'office

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, modifié par la loi du 15 juillet 2018, « **les lieu, jour et heure et l'ordre du jour des séances du conseil sont portés à la connaissance du public au moins par (...) l'affichage au siège social de la zone visé à l'article 20 ainsi que dans tous les postes de la zone (...) ou leur mise en ligne sur le site internet de la zone** ».

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agrèer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Député Provincial, nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

La Secrétaire de la Zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

